



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2020 - 066
Séance du 3 juillet 2020

Motion portant sur l'enseignement en présentiel

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = *moitié des membres en exercice présents ou représentés*
Acquisition de la délibération = *majorité des membres présents ou représentés*

Nombre de membres en exercice : **32**

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres représentés : 4

Nombre de vote pour : 20

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

La motion, déposée par Monsieur Olivier Chovaux, et figurant en annexe de la présente délibération, est adoptée.

Fait à Arras, le 3 juillet 2020

Le Président

Pasquale MAMMONE



SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr

**Proposition de motion. Séance du Conseil d'administration de
l'Université d'Artois, 3 juillet 2020.**

« Le conseil d'administration de l'Université d'Artois, tout en prenant acte des circonstances particulières liées au contexte sanitaire qui impactent le fonctionnement pédagogique de l'établissement depuis le 16 mars 2020, réaffirme son attachement aux valeurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, au principe absolu de liberté pédagogique des enseignants dans la transmission des savoirs.

Il demeurera attentif à tout recours systématique à des solutions d'enseignement à distance, ainsi qu'à la mise en œuvre de moyens hybrides, tous cycles, mentions et parcours confondus. Le conseil d'administration rappelle que l'enseignement en présentiel avec les étudiants doit demeurer la modalité principale de tout acte d'apprentissage, et que rien ne peut, à ce jour, remplacer les interactions dans la transmission de connaissances et l'acquisition de compétences.

Si les nouveaux outils numériques sont des compléments précieux, il rappelle également qu'un recours massif à l'EAD accentuera les inégalités d'accès et de réussite, notamment pour notre université, qui accueille un nombre significatif d'étudiants boursiers. Enfin, le Conseil d'administration rappelle son attachement au service public de l'éducation, et la nécessité pour l'Etat de doter les Universités de moyens financiers et humains à la hauteur des défis qu'elles doivent aujourd'hui relever ».